



DR

Kasongo-Numbi Kashemukunda

Professeur à l'université de Kinshasa et ancien député

■ Depuis l'indépendance, nos parlementaires sont tous nommés ou presque par le chef d'État et n'ont aucun pouvoir de sanction sur l'exécutif, tout comme l'était le Conseil colonial du Congo belge et du Rwanda-Urundi.

2002 de Sun City a accouché d'un Parlement dont les membres sont nommés par des chefs de guerre, les chefs des partis politiques et des associations de la société civile. Un dispositif interdisait à ce Parlement de sanctionner les membres de l'exécutif. Son premier président fut d'ailleurs, lui, destitué par l'exécutif.

Parlement soumis à l'exécutif

Après avoir plus ou moins bien commencé en 2006 avec un Parlement dont l'élection des membres était plus ou moins acceptable mais sans réel pouvoir de sanction sur l'exécutif, ce Parlement vit son premier président sanctionné par un vote de destitution commandité par l'exécutif. Les choses se gâtent en 2011 quant à l'élection des parlementaires. Cette élection fut à

Selon Luzolo Bambi, chargé de lutte contre la corruption, plus de 15 milliards de dollars sont annuellement perdus pour le Trésor public du fait de la corruption.

quel point chaotique que le chef de l'État va tenter d'organiser les consultations nationales en 2013 pour essayer de donner un tant soit peu de légitimité aux "élus" de 2011. Malgré cela, le Parlement restera soumis à l'exécutif et n'initiera aucune sanction contre les membres de l'exécutif ou leurs mandataires publics alors que le conseiller spécial du chef de l'État en matière de bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, Luzolo Bambi, déclare que plus de 15 milliards de dollars sont annuellement perdus pour le Trésor public du fait de la corruption et que personne n'est arrêté pour cela!

2018, nommés par la Ceni

En 2018, les parlementaires au niveau provincial et national ont tout l'air d'avoir été nommés par la Commission électorale nationale

indépendante (Ceni) et entérinés par la Cour constitutionnelle. En effet, un mois après la proclamation des résultats électoraux, la Ceni ne produit toujours pas de procès-verbaux qui attesteraient leurs "élections" comme le lui recommande la loi.

Si on représente cette situation sur un schéma graphique en mettant au centre d'un papier un véritable parlement démocratiquement constitué, tous nos parlements successifs depuis l'indépendance et le Conseil colonial seraient équidistants (à la même distance) autour de ce centre. En effet, depuis l'indépendance, nos parlementaires sont tous nommés ou presque et n'ont aucun pouvoir de sanction sur l'exécutif et ses mandataires publics, tout comme l'était le Conseil colonial du

Congo belge et du Rwanda-Urundi.

Un peuple d'esclaves?

Sommes-nous indépendants? Dans son discours historique en 14 points du 8 janvier 1918, discours dans lequel le Président américain, Thomas Woodrow Wilson, énonçait le principe de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui provoquera la conférence de Bandung de 1956 et dont des extraits étaient retenus par cœur par les peuples opprimés du monde entier, ce visionnaire disait : "Un peuple qui obéit à des lois à l'élaboration desquelles il n'a pas participé et dirigé par des chefs qu'il ne s'est pas librement choisis est un peuple d'esclaves."

→ Titre, chapeau et intertitre sont de la rédaction.

CHRONIQUE

Erreur de première nécessité

■ D'où vient la tiédeur politique sur les mesures contre le réchauffement climatique?



IL FLEMAIL

Étienne de Callatay
Chroniqueur (1)

Côté éco

L'esprit humain affectionne les raccourcis mentaux, du genre : les produits *made in Germany* sont fiables. Peut-être est-ce un lointain héritage de notre vie de chasseur-cueilleur, où la simplicité dans l'évaluation des dangers était une condition de rapidité dans la réaction, elle-même une condition de survie. Malheureusement, il n'est pas rare que le raccourci dans le raisonnement comme dans le langage soit abusif. Ainsi, sous couvert (de table?) de nécessité d'assurer l'autosuffisance alimentaire, a éclot un système agro-industriel aux effets dévastateurs pour l'environnement et la santé. Une autre prétendue nécessité, celle de maintenir une indépendance dite "stratégique" en matière d'énergie, a fait que des tombereaux de subventions ont trop longtemps continué à être déversés dans nos contrées en faveur des charbonnages, que l'économie, avant l'écologie, avait pourtant condamnés à la fermeture.

Il s'agit donc de continuellement chercher à débusquer les raccourcis mentaux. "Méfions-nous de l'étranger" est certainement de ceux qui sévissent encore à la plus large échelle mais le propos ici s'attardera sur un autre, celui de la désirabilité d'abaisser la TVA sur l'électricité car les ménages à faibles revenus consacrent une part significative de leur budget à ce bien de première nécessité. Le raccourci est évident : ce qui est de première nécessité devrait être rendu meilleur marché pour tous.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire dans cette chronique, rendre moins chère l'électricité a beau être une idée séduisante, elle n'en est pas moins néfaste. La réduction de notre empreinte environnementale passera par l'information, la sensibilisation et la réglementation (à quand un bannissement de ces hideux écrans publicitaires énergivores dans les gares et les stations de métro?), mais aussi par le jeu de taxes plus lourdes sur tout ce qui pollue à mesure de la pollution émise. Bien entendu, il s'agit d'utiliser

une partie des recettes générées par cet alourdissement fiscal pour l'assortir d'un correctif social, de manière à totalement préserver le pouvoir d'achat des ménages à moindres revenus.

Cette analyse est aujourd'hui très largement partagée mais de nombreux partis politiques continuent de la refuser. Pourtant, l'expliquer n'est pas compliqué et avoir peur de le faire est faire insulte aux électeurs. Pourquoi alors cette obstination? Une explication serait que rôde la "malédiction des éco-taxes" des années 90, qui, électoralement, avaient lourdement coûté à Écolo et ont laissé un traumatisme dans ce parti. Plus largement, le problème serait d'une autre nature, à savoir la difficulté pour un parti – comme pour toute organisation – de changer d'avis publiquement. Or, nous nous sommes fréquemment trompés dans la politique énergétique, qu'il s'agisse du traitement fiscal privilégié des voitures de société et du carburant dit professionnel, de la non-taxation du mazout de chauffage, de l'avantage longtemps donné au diesel, du subventionnement à outrance des panneaux photovoltaïques, de la tarification outrageusement favorable des grands consommateurs, industrie et Google réunis, ou aujourd'hui de la demande de baisser la TVA sur l'électricité.

Reconnaître ses erreurs n'est jamais facile... sauf pour l'économiste, dont les siennes sont tellement manifestes, qu'il s'agisse de prévisions conjoncturelles ou des vertus de la globalisation, de la dérégulation financière ou de la flexibilisation du marché du travail. Ce n'est pas un hasard si c'est à Keynes qu'il est attribué d'avoir joliment dit : "Quand quelqu'un me convainc que je me trompe, je change d'avis. Vous, pas?"

La première nécessité est de ne pas se tromper sur ce qu'est la première nécessité. Et la première nécessité est de savoir reconnaître que nous nous trompons.

→ (1) Université de Namur – etienne.decallatay@orcadia.eu